



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le lundi 10 juin 2024 à 19h 30 devant public à la salle du Centre Communautaire située au 3027, rue Principale à Saint-Léandre.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Steve Castonguay, Maire
Monsieur Robert Tremblay Conseiller # 1
Madame Nicole Lacroix, Conseillère # 2
Monsieur Marc-André Bérubé, Conseiller # 3
Madame Julie Michaud, Conseillère # 4
Madame Andrée Blouin, Conseillère # 5
Madame Joyce Truchon, Conseillère # 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Steve Castonguay, maire.

Monsieur André Marcil, fait fonction de greffier-trésorier.

(7) personnes du public assistent à la séance ordinaire

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h 30.

Le maire confirme les présences qui confirme le quorum.

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2406-01

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et reçu depuis plus de 72 heures. Avec une modification au point 10 en retirant le mot Résolution.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 MAI 2024
4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER DE MAI 2024
5. DÉPÔT RÉSOLUTION POUR LE FONDS VISIBILITÉ NORTHLAND 2024
6. DEMANDE AIDE FINANCIÈRE OU MATÉRIEL AUX DIFFÉRENTS ORGANISMES
 - 6.1 FÊTE CHAMPÊTRE 2024
 - 6.2 DEMANDE MATÉRIEL CDL
 - 6.3 DEMANDE GAZON TERRAINS DE L'ÉGLISE ET CIMETIÈRE
7. RÉSOLUTION POUR VENTE TERRAIN LOT # 5 680 717



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre**

8. SIGNATURE DE LA RÉSOLUTION POUR ENTENTE-CADRE DE PARTENARIAT ENTRE ÉEQ ET ST-LÉANDRE
9. PÉRIODE DES QUESTIONS
10. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Adoptée à la majorité des conseillers présents

3. Adoption du procès-verbal du 13 mai 2024

Résolution 2406-02

Il est proposé par **Madame Nicole Lacroix** d'adopter le procès-verbal du 13 mai 2024 à 19h30, tel que reçu depuis plus de 72 heures.

Adoptée à la majorité des conseillers présents

4- Adoption des comptes à payer de mai 2024

Faisant suite à l'annonce des montants à payer pour les comptes compressibles et incompressibles pour le mois de mai par Madame Andrée Blouin

RÉSOLUTION 2406-03

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** d'adopter les comptes à payer pour le mois mai 2024 pour un total des comptes incompressibles de 27 123.85\$ comprenant les frais de banque du mois pour un total 68.85\$, les salaires nets des employés de 12 447.77\$ les remboursements des prêts de 3 628.93\$, le remboursement des DAS d'avril au montant de 6 910.91\$, un montant de 1 407.41\$ soit le paiement des services publics, le remboursement de la carte Visa de mai au montant de 416.28\$, les salaires et allocations au montant de 1 801.83\$ du Conseil de mai, le remboursement des intérêts du prêt Prabam 441.77\$ et un montant de 53 836.12\$ des comptes compressibles Le montant total des comptes à payer est de 80 959.97\$ pour le mois de mai 2024.

Adoptée à la majorité des conseillers présents

**5. DÉPÔT RÉSOLUTION POUR LE FONDS VISIBILITÉ
NORTHLAND 2024**

Madame Joyce Truchon se retire de la table du conseil le temps de cette résolution afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêt.

Monsieur Marc-André Bérubé, explique les projets reçus et les montants accordé à chacun

RÉSOLUTION 2406-04



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

Il est proposé par **Monsieur Marc-André Bérubé** d'adopter les recommandations du comité de sélection des projets composé de Mesdames Marie-Ève Landry, July-Ann Bouffard, Lisa-Ann Jungemann et Messieurs Steve Castonguay et André Marcil suivante soient :

Organismes	Projets	Description	Commentaires	Montants demandés	Montants accordés
Comité loisirs jeunes Les P'tits Léandre	Programme sport-étude équestre	Cours d'équitation pour les jeunes de l'école de St-Léandre		5 000.00 \$	5000.00
Centre socioculturel Le Jubé	Activités socioculturel	Chachets, conférences et contribution bibliothèque	Un montant de 701,98 non utilisé pour le projet 2023 à déduire du montant admissible 2024. Aussi mentionner à l'organisme que les factures d'essence, nourriture et boisson ne sont pas admissible.	5 000.00 \$	3323.02
CLD de St-Léandre	Sauvegarde du bâtiment de l'église	Projet non admissible	L'organisme aura exceptionnellement la chance de déposer un nouveau projet d'ici le 30 juin.	5 000.00 \$	0.00
Fabrique de St-Léandre	Activités socioculturel	Projet non admissible	L'organisme aura exceptionnellement la chance de déposer un nouveau projet d'ici le 30 juin.	4 753.65 \$	
Comité serre et jardin communautaire de St-Léandre	Améliorations et investissements	Balancoire, tables et chaises, bac à eau, cabanon et plomberie	L'organisme aura exceptionnellement la chance de déposer un nouveau projet de 2100\$ d'ici le 30 juin.	5 000.00 \$	2900.00
Comité serre et jardin communautaire de St-Léandre	Administration	Projet non admissible		300.00 \$	0.00
CDL Grotte des fées 2023	Les sentiers à l'année	Entretiens et installation de l'escalier	Un montant de 3492,29\$ non utilisé pour le projet 2023 à déduire du montant admissible 2024.	5 000.00 \$	1507.71
		Total		30 053.65 \$	12730.73
		Montant restant de 2023 8190\$		21 023.16 \$	29213.16
		Montant du FDV 2024			16482.43

Le vote est demandé par **Monsieur Robert Tremblay** sur cette résolution

Pour : Madame Nicole Lacroix
Contre : Monsieur Robert Tremblay
Monsieur Marc-André Bérubé
Madame Julie Michaud
Madame Andrée Blouin

Adoptée à la majorité des conseillers présents

Madame Joyce Truchon réintègre sa place autour de la table du conseil après cette résolution

6. DEMANDE AIDE FINANCIÈRE OU MATÉRIEL AUX DIFFÉRENTS ORGANISMES

6.1 FÊTE CHAMPÊTRE 2024

Madame Julie Michaud explique que la municipalité a reçu une demande d'aide financière du Trésorier du CDL, Monsieur Ghislain Lamarre.

RÉSOLUTION 2406-05

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** de fournir un don de 1 500\$ dans le cadre de la Fête Champêtre de Saint-Léandre, les 27 et 28 juillet 2024.

Adoptée à la majorité des conseillers présents

6.2 DEMANDE MATÉRIEL CDL

Monsieur Robert Tremblay explique que la municipalité a reçu une demande d'aide matérielle du CDL, de la part de Monsieur Martin



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

Verret. Le sujet de cette demande est en lien avec une demande de permis d'alcool, d'emprunt de matériel, de la poursuite de l'entreposage des jeux et d'avoir accès pendant la Fête Champêtre le 27 et 28 juillet 2024 au défibrillateur externe automatisé de la municipalité

RÉSOLUTION 2406-06

Il est proposé par **Monsieur Robert Tremblay** :

De fournir une autorisation municipale écrite pour la vente de produits alcooliques lors de la fête Champêtre le 27 et 28 juillet 2024 aux fins d'une demande de permis auprès de la Régie des Alcool, des Courses et des Jeux du ministère des Sécurité Publique.

Adoptée à la majorité des conseillers présents

RÉSOLUTION 2406-07

Il est proposé par **Monsieur Robert Tremblay** :

De prêter, les quelques (8) cônes orange afin d'assurer le bon fonctionnement et la sécurité durant ces deux journées de la Fête Champêtre le 27 et 28 juillet 2024

Adoptée à la majorité des conseillers présents

RÉSOLUTION 2406-08

Il est proposé par **Monsieur Robert Tremblay** :

De refuser l'entreposage des nouveaux jeux et de ceux déjà existant au garage municipal par manque de place pour l'entreposage.

Adoptée à la majorité des conseillers présents

RÉSOLUTION 2406-09

Il est proposé par **Monsieur Robert Tremblay** :

De permettre, l'accessibilité du défibrillateur externe automatisé pendant la durée de la fête, soit via un accès au bureau municipal ou le déplacement temporaire de ce dernier dans un endroit accessible pendant la fête, ou via tout autre mesure permettant d'atteindre cet objectif. De faire connaître cet emplacement aux personnes présentes lors cet évènement ainsi qu'avoir une personne compétente formée aux managements de celui-ci pendant tout au long de la Fête au Village de Saint-Léandre 2024.

Adoptée à la majorité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre

**6.3 DEMANDE GAZON TERRAINS DE L'ÉGLISE ET
CIMETIÈRE**

Monsieur Marc-André Bérubé confirme que la municipalité a reçu une demande de la part de la Fabrique de la Paroisse de Saint-Léandre

RÉSOLUTION 2406-10

Considérant, que la Municipalité a reçu une demande afin renouveler une entente pour l'entretien du cimetière et du terrain pour la tonte du gazon pour l'été 2024.

Considérant, que la Municipalité à des frais reliés à ces opérations d'entretien de la pelouse en ressources humaines, matérielles, Les dépenses seront comptabilisées et compris dans l'aide financière à considérer dans les états financiers de l'organisme. Les montants des dépenses seront connus et envoyés à la fin des opérations de la saison pour comptabilisation.

Il est proposé par **Monsieur Marc-André Bérubé**, d'effectuer l'entretien de la pelouse au cimetière et sur le terrain de l'Église de Saint-Léandre et de comptabiliser les dépenses en lien avec cette dépense pour la municipalité pour la saison 2024. Ce montant devra apparaître dans la comptabilité de l'organisme à titre d'aide financière ou de don de la part de la municipalité.

Adoptée à la majorité des conseillers présents

**7. RÉSOLUTION POUR VENTE TERRAIN LOT # 5 680
717**

Monsieur Robert Tremblay, confirme que la municipalité a reçu une demande formelle pour le terrain municipal portant le lot # 5 680 717 du 2008, rue de L'Église à Saint-Léandre

RÉSOLUTION 2406-11

Il proposé par **Monsieur Robert Tremblay** et résolu d'accepter la demande formelle de l'achat du terrain municipale pour le lot # 5 680 717 situé au 2008, rue de L'Église au coût de l'évaluation municipale au rôle de 2024 pour un montant de 6 500\$ plus les taxes applicables et tous les frais reliés à la vente de ces terrains seront assumé par la personne qui fait cette demande formelle dont le notaire et l'arpenteur au besoin.

De mandater André Marcil, pour la préparation des documents et pour les signatures avec Monsieur Steve Castonguay et monsieur André Marcil lors du passage devant le notaire pour la conclusion de la transaction immobilière.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

8. SIGNATURE DE LA RÉOLUTION POUR ENTENTE- CADRE DE PARTENARIAT ENTRE ÉEQ ET ST- LÉANDRE

Madame Julie Michaud confirme la signature et explique l'entente entre EEQ et la municipalité

RÉSOLUTION 2406-12

ATTENDU QUE la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2) (« la Loi ») a été modifiée par la Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective (L.Q. 2021, c. 5), sanctionnée le 17 mars 2021.

ATTENDU QUE l'article 53.31.0.2 de la Loi ainsi modifiée prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement.

ATTENDU QUE le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (« le Règlement ») est entré en vigueur le 7 juillet 2022.

ATTENDU QUE ÉEQ est l'organisme de gestion désigné en application de la section I du Chapitre III du Règlement, à qui est confié la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec.

ATTENDU QUE le Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et un organisme municipal ou une communauté autochtone, entente portant sur la collecte et le transport des matières visées à l'article 24 du Règlement.

ATTENDU QUE le Règlement prescrit le contenu minimal de cette entente, notamment à l'égard des paramètres entourant les services de collecte et de transport, des conditions entourant l'octroi de contrats pour ces services et des modalités relatives au contrôle de la qualité.

ATTENDU QUE ÉEQ a identifié la MRC de la Matanie, à la suite de sa déclaration en matière résiduelles dernièrement à titre de signataire pour conclure une telle entente sur son Territoire d'application.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Madame Julie Michaud** que le Conseil Municipal de Saint-Léandre entérine cette entente avec Eco Entreprise Québec et mandate le Maire et la direction général à titre de représentant de la municipalité à titre de signataire.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

9- PÉRIODE DES QUESTIONS

Une période des questions est tenue.

10- Levée de la séance ordinaire

RÉSOLUTION 2406-13

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** résolu de procéder à la levée de séance ordinaire du 10 juin 2024, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h34

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Steve Castonguay
Maire

André Marcil,
Directeur général,
Greffier-trésorier